



## Corporation municipale d'Ascot Corner

5655, route 112

Ascot Corner (Québec) J0B 1A0

Téléphone : 819 560-8560

Courriel : [ascot.corner@hsfqc.ca](mailto:ascot.corner@hsfqc.ca)

Internet : <http://ascot-corner.com/>

### PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

L'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) s'inscrit dans une démarche encadrée par la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette loi indique que les MRC ont l'obligation de réaliser un PGMR. La MRC a donc commencé la révision de son PGMR dès le début 2015.

Les enjeux sont de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La priorité est donc accordée à la réduction à la source puis, dans l'ordre, au réemploi, au recyclage (incluant par traitement biologique ou épandage sur le sol), à la valorisation et finalement à l'élimination.

Le PGMR couvre l'ensemble des générateurs (secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, de la rénovation, construction et démolition) et qu'ils devront mener à la réalisation des objectifs intermédiaires identifiés par le gouvernement.

En plus de s'engager dans les orientations prévues par la nouvelle politique, la MRC cherche à améliorer la saine gestion des matières résiduelles produites sur son territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la politique québécoise et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion adapté à la région, concret et réaliste.

Références et informations supplémentaires :

<http://www.mrchsf.com/environnement-matieres-residuelles.html>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles>

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/>